

Objet: Concerno la parcelle 52 et 53 du siège de
notre exploitation.

ce site 3000 m² de bâtiment son en place pour
l'élevage de 80 vaches laitières et la suite. Ce bâtiment
utile pour stocker foinage et machine (foin-paille).
Les parcelles situées en fin de village donc moins de
problème de voisinage. 1000 m² de macadam son
posé pour que tous la ferme est propre et pour
être toute sale sur la route.

- permis a été déposé début 2018 avec un
un des permis pour cause de Zone inconstructible (orange)
constatée sur le plan du P.I. que ces parcelles
2-53 son en zone A.C. donc j'e vous en remercie
j'espère que le projet peut se réaliser (début 2019)
dernier text dans le dossier d'installation de Mon fils
qui est en EARL, avec moi même depuis
1^{er} janvier 2016. (rester bien assise).

ce qui concerne la zone P.P.R.I de la zone j'é trouve
et la zone inondable devrais être révisé car non
utilisé. Il y a 5-6 ans les 2 barages ont été supprimé

→ gare de volvestrum

→ moulin Fischer

niveau de la zone qui crée des inondations au
village a été abaissé de 1m. avec passage
libre (sans écluse). Ce projet a permis de régler en
grande partie les problèmes d'inondation qui affectent commu-
nément.

sur ces divers raisons j'espère que une révision du
P.R.I est nécessaire. Je suis en entière disposition
pour discuter de cette modification.

Je suis convaincu que le P.R.I est une très bonne initiative
pour résoudre le problème jaloux et de mépris envers certains
villageois.